

Copie à MM: Directeur Jolles
Mo, BU

Gabon No. 5

5 novembre 1968

Note à Monsieur l'Ambassadeur Grübel

La lettre du 17 octobre 1968 du Conseiller national Martin - ci-jointe en copie - concernant l'octroi d'un prêt de 200 millions de francs suisses au Gabon et l'obtention de facilités de paiement pour la fourniture de 100 millions de francs suisses de matériels lourds à ce pays appelle les remarques suivantes :

I - Situation politique et économique du Gabon

Pays de l'Afrique noire rattaché à la "zone franc" et dont les liens avec la France sont encore très étroits, le Gabon fait partie de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (U.D.E.A.C.) dont deux des membres (R.C.A. et Tchad) se sont d'ailleurs retirés. Il a reconnu le Biafra. La situation politique du pays est stable. Quant à celle de l'économie, elle est prospère, voire expansible (balance commerciale constamment excédentaire, etc.). Exportant notamment des bois bruts, du pétrole et du minerai de manganèse, la République gabonaise est un des rares pays africains qui contribuent au financement de ses projets de développement. Souffrant d'un manque de cadres supérieurs et moyens, le pays - dont la population est peu importante (550'000 à 600'000 habitants) - offre à l'étranger des possibilités de participer

-2-

à la réalisation bilatérale de vastes projets d'équipement entre autres dans les domaines de l'énergie (barrage de Kinguélé), des pêcheries, de la sylviculture et des transports (constructions du port d'Owendo et de la ligne* reliant ce port à Belinga pour l'acheminement de la production des mines de fer (S.O.M.I.F.E.R.), à l'exploitation desquelles des groupements des USA, néerlandais, français, italiens et allemands sont financièrement intéressés.

En ce qui concerne le trafic des paiements, le Gabon a supprimé le contrôle des changes sous certaines réserves, comme l'a fait la France.

II - Relations commerciales entre la Suisse et le Gabon

La République gabonaise n'est pas liée à la Suisse par un accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique comme cela est le cas avec d'autres Etats de l'Afrique noire, rattachés à la "zone franc". D'autre part, le gouvernement de Libreville ne s'est finalement pas associé à l'accord de commerce franco-suisse du 28 novembre 1967 bien qu'il en ait primitivement manifesté le désir.

Peu importants, les échanges commerciaux réalisés entre la Suisse et le Gabon ont bouclé par des excédents au profit de ce dernier pays; ils se sont élevés en millions de francs suisses à 1,9 en 1965, 2 en 1966 et 2,3 en 1967. En ce qui les concerne, les importations de produits gabonais en Suisse ont porté essentiellement sur des bois exotiques bruts (okoumé). Quant aux exportations suisses, elles sont passées

*) ferroviaire

-3-

de 428'000.- Fr.s. en 1965 à 768'000.- Fr.s. en 1966 pour retomber à 334'000.- Fr.s. en 1967.

III - Suite à donner aux demandes gabonaises

Compte tenu du niveau fort modeste de nos relations commerciales avec le Gabon, il paraît exclu à priori que la Confédération puisse lui accorder sans plus un prêt de 200 millions de francs suisses. En revanche, des garanties des autorités fédérales contre les risques à l'exportation pourraient être attribuées en principe aux maisons Schindler, Sulzer et BBC pour leur permettre d'accorder certains crédits au gouvernement de Libreville pour le paiement des fournitures des matériels lourds. Demeureraient de toutes façons réservées les décisions à prendre de cas en cas par la commission fédérale des risques à l'exportation.

sig. Moser

Annexe: 1 photocopie de lettre remise par Melle Wüthrich